

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : 57  
Nombre de représentés : 6  
Nombre d'absents : 1

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance** : M. Kévin DAIN

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

**OBJET**  
**AFFAIRE N°2026\_030\_CC\_28**  
***Désignation de représentants au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public " GIP Ecocité "***

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Eddie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 63

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
7 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
20/04/2026

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

M. Jean Yves LANGENIER

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - M. Gabriel AUBERT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIANI procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026**

**AFFAIRE N°2026\_030\_CC\_28 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC " GIP ECOCITÉ"**

**Le Président de séance expose :**

Lors de sa séance du 03 Octobre 2022, le Conseil communautaire du TCO a approuvé la prolongation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) ECOCITE pour une durée de 5 ans, à compter du 13 Décembre 2023.

Selon les termes de la convention constitutive initiale, approuvée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 12 Décembre 2018, le GIP Ecocité est composé :

1- d'une Assemblée Générale présentée à l'article 17.1 de la convention constitutive qui stipule que les représentants des membres du GIP à l'assemblée générale et leurs suppléants sont désignés par les assemblées délibérantes. Cet article précise aussi que l'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration.

2- d'un Conseil d'Administration présenté à l'article 18.1 de la convention constitutive qui stipule que le Président du TCO ou son représentant désigné parmi les exécutifs des Communes membres fondateurs préside le conseil d'administration.

La présente délibération vise à désigner un représentant du Territoire de l'Ouest en lieu et place du Président si ce dernier n'est pas en mesure de participer au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du GIP Ecocité. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 9 ABSTENTIONS) 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260416-2026\_030\_CC\_28-DE

- DÉSIGNER M. Salim NANA-IBRAHIM en tant que représentant du Président du TCO au sein du Conseil d'Administration du GIP Ecocité.**
- DÉSIGNER M. Salim NANA-IBRAHIM en tant que représentant du Président du TCO à l'Assemblée Générale du GIP Ecocité.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président